

**ARRÊTÉ DEP-2024-071 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel technicien constructeur bois ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel technicien constructeur bois pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Olivier PROVOT, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Jacques-Olivier MWINKEU, enseignant

Enseignants :

Monsieur Jean RUELLE

Monsieur Kamel BENKORICHI

Monsieur André DIOP

Madame Catherine DONNADIEU

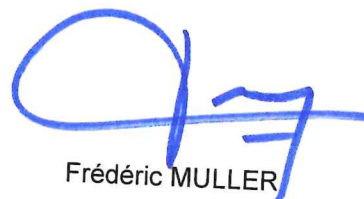
Professionnels :

Monsieur Régis VIGNON

Monsieur Alain MALBRUNOT

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 juin 2024.



Frédéric MULLER